



CANTAL
Hautes Terres Tourisme

Séance du mardi 12 mai 2026

Date de la convocation : 12/05/2026

Le mardi 12 mai 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 27

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 28

Absents et excusés :

16

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Danièle MARJOREL (Collège 1), Alain GRIFFE (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Gilles AMAT (Collège 1), Monique ROBERT (Collège 2), Elodie ARMALESSAIRE (Collège 2), Aurélie BRESSON (Collège 2), Geoffrey GUY (Collège 2), Claude INGOLD (Collège 2), Jérôme LAVERGNE (Collège 2), Thierry MAIGNE (Collège 1), Véronique MIVIERE (Collège 1), Jean-Marc MIZOULE (Collège 1), Christophe PRADAL (Collège 1), Bernard RAYNAUD (Collège 1), Nadia TERREN (Collège 1), Fabien VIDAL (Collège 1), Virginie DEFFOND (Collège 2), Sylvie ESCURE (Collège 2), Olivier FRIANT (Collège 2), Bruno MARCHAND (Collège 2), Karine PANAFIEU (Collège 2), Vincent ROCHETTE DE LEMPDES (Collège 2), Elodie VAILLANT (Collège 2)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Thierry MATHIEU (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Isabelle DEROUET (Collège 3), Benoit PARRET (Collège 2), Djuwan ARMANDET (Collège 1), Philippe HURAND (Collège 1)

Absents : Philippe MOURGUES (Collège 3), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Daniel BERTHEOL (Collège 1), Emmanuel ORCEYRE (Collège 1)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_013_2026

Objet : Annexe opérationnelle 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 et L1111-4 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Hautes Terres communauté en date du 9 février 2017 créant l'office de tourisme intercommunal « Hautes Terres Tourisme » et adoptant ses statuts ;

Vu la délibération n° 2022_06 du 27 janvier 2022 relative à l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et son office de tourisme signée le 28 janvier 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2024) ;

Vu la délibération n° DE_034_2024 du 12 décembre 2024 approuvant une prolongation de 6 mois de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Vu la délibération n° DE_019_202 du 26 mai 2025 approuvant une prolongation de 2 ans de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Le Comité de direction, réuni par le Président,

Considérant qu'il convient d'approuver annuellement une annexe opérationnelle et financière à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

PROPOSITION

Monsieur le Président propose :

- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement par Hautes Terres Communauté à Hautes Terres Tourisme au titre de l'année 2026 pour un montant maximum de 320 000 € ;
- **DE PRÉCISER** que lors du versement du solde, Hautes Terres Tourisme devra communiquer le bilan de l'année 2026 et que le solde correspondra aux besoins de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que le versement de la dotation se fera bimestriellement ;
- **DE VALIDER** l'annexe opérationnelle et financière pour l'année 2026 comme ci-annexée ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public de Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.